

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUILLET 2013 à 21h

Absents : P. BERNARD – M. ROSSIT (excusé)

Rapport de l'eau et de l'assainissement 2012

Le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport annuel 2012 de l'eau potable, et de l'assainissement, établi d'après les éléments fournis par la société fermière VEOLIA :

- Le volume prélevé en 2012 est de 39 763 M³ en 2011
- Le volume consommé a été de 28 086 M³ contre 28 834 M³ en 2011
- Le nombre d'abonnés est de 285 stables par rapport à 2011

La qualité de l'eau est contrôlée régulièrement par des analyses qui ont été conformes aux limites et références de qualité.

Le prix du mètre cube d'eau pour une facture type de 120 M³ (couple avec deux enfants) a été pour cette période de 2,41 € contre 2,27 € en 2011. Dans ce prix, l'abonnement représente environ 21 % qui reviennent à VEOLIA en plus de sa part délégataire sur la consommation d'environ 18 %. Les taxes communales représentent environ 38 %. Et la part des taxes de pollution et agence de bassin équivalent à 23 % de la facture. Soit en résumé :

- Part fermière VEOLIA : 39 %
- Part communale : 38 %
- Part des prélèvements (agence de bassin, pollution...) : 23 %

Le fonctionnement et l'entretien du réseau est à la charge de VEOLIA.

L'investissement : travaux et remboursement des emprunts, à la charge de la commune.

Les taxes prélevées permettent de financer en partie les travaux d'investissement.

Depuis la création de la station d'assainissement, le rapport présenté au Conseil Municipal prend compte de la globalité eau potable et eau usée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport présenté par le Maire.

SCOT (schéma de cohérence territoriale) : Enquête publique

La procédure du SCOT, engagée depuis plusieurs années, a été finalisée, le schéma a été adopté par les élus; il doit faire maintenant l'objet d'une enquête publique auprès des habitants des communes concernées de l'air Gapençaise.

Le SCOT est un document d'urbanisme, qui fixe les objectifs des politiques d'urbanisme du logement, des transports et déplacements, ainsi que les implantations commerciales, zone artisanales, les équipements structurants du développement économique, touristique et culturel. Il doit aussi prendre en compte la protection et la mise en valeur des espaces naturels, agricoles, forestiers et des paysages. Il prend en compte la préservation des ressources naturelles, lutter contre l'étalement urbain ainsi que préserver et maintenir en bon état les continuités écologiques.

Son objectif, est l'aménagement harmonieux du territoire et la planification territoriale à l'horizon d'une vingtaine d'années.

Le plan local d'urbanisme « PLU » de la commune devra prendre en compte les orientations du SCOT après son approbation (fin 2013) pour être compatible avec ce dernier.

Le Maire précise qu'il a émis un vote favorable à ce projet, même si la commune de Remollon peut souhaiter un meilleur traitement sur le secteur commercial de notre zone.

Il faut profiter de l'enquête publique pour faire évoluer le SCOT à ce sujet, et il propose que le Conseil Municipal puisse par délibération, faire part de ses souhaits par rapport aux surfaces proposées pour la ZACOM (zone aménagement commerciale) des Graves.

Le Conseil Municipal approuve l'exposé du Maire, et demande que la taille maximale de surface de vente autorisée par établissement commercial, pour l'implantation ou l'extension actuellement retenue de 500 Mètres carrés soit portée à 2000 Mètres carrés, comme dans les autres bourgs relais de ce type (la Saulce et la Batie neuve). Cette délibération sera remise au commissaire enquêteur lors de sa venue à la mairie de Remollon. Cela concerne la zone des Graves, située sur les communes de Remollon et Théus.

Elagage des arbres : RD 900B

Faisant suite aux décisions du dernier Conseil Municipal, qui souhaitait que la commune procède à un appel d'offre élargie, par rapport aux propositions reçues, le Maire donne lecture des nouvelles offres. Le Conseil Municipal retient l'association RIVIERES ET SENTIERS pour l'élagage des platanes, situés à l'entrée Ouest du village, jusqu'à l'école, pour un coût de 1 610 €. Ces travaux se feront début novembre 2013, au moment de la chute des feuilles. L'autre partie, entrée Est du village est prévue pour novembre 2014.

Multiservices : Aide complémentaire

Le Maire proposé de déposer un dossier auprès de l'Etat (préfecture), au titre du point visio (plus de service au public) en regroupant l'agence Postale et le point visio rendez-vous.

Il s'avère après étude du plan de financement global, qu'il sera difficile d'avoir droit à des aides financières à ce titre, car le montant des subventions ne doit pas dépasser les 80 %. Il y'a peu d'espoir d'arriver à déposer un dossier dans ce sens.

L'appel d'offre est en cours auprès des entreprises, pour les travaux à venir. La réception des plis se terminera le 15 juillet à 12h. La commission communale d'appel d'offre se réunira le 16 juillet à 20h30.

Fête Patronale : Buvette

Le Maire attire l'attention de la Présidente du comité des fêtes (MJ ACHARD), sur les responsabilités communes, par rapport à l'alcool, notamment au niveau des buvettes ouvertes pendant les festivités. Le Préfet et le Procureur de la République, voulant mener au niveau de l'alcoolisme une répression de premier ordre, sans interdire les fêtes, il est indispensable de prendre les dispositions nécessaires.

Droit de préemption :

Le Maire présente deux droits de préemptions concernant la vente de l'ancienne Maison Vallon, et celle de Lucien MILLOU. Le Conseil Municipal ne souhaite pas faire jouer son droit, car pas de projet concernant ces immeubles.

Ecoles : Emploi d'avenir

Dans le cadre du recrutement d'un emploi d'avenir pour venir seconder les enseignants à la rentrée de septembre, le Maire informe que la Mairie a reçue cinq candidatures.

La commission communale chargée du recrutement se réunira le jeudi 18 juillet à 8h30 en vue d'auditionner les candidats.

Pétition : Transport scolaire, information

Le Maire donne lecture d'une pétition des parents d'élèves de Rochebrune, reçue au sujet du circuit du ramassage scolaire, par rapport à l'itinéraire de Bréziers que les enfants de Rochebrune devront effectuer à partir de la prochaine rentrée en septembre. Ils demandent que le trajet soit revue, cela ne pourra pas être pris en compte pour cette rentrée, car les trajets sont arrêtés par le Conseil Général début janvier, éventuellement possible à la rentrée de septembre 2014.

Journal Communal :

Le Maire souhaite que le comité de rédaction travail, pour que le journal communal puisse paraître en septembre.

Fauchage des chemins ruraux :

Jean Paul ESCALLIER, responsable de la voirie, s'étonne que le fauchage ne soit toujours pas effectué, habituellement réalisé en juin. Notamment avec un printemps très pluvieux, l'herbe est très haute, Elisabeth CLAUZIER Présidente de la Communauté de Commune en responsabilité du SIRC, doit faire le nécessaire pour une intervention les jours prochains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.